Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/11/2025 - 9914 - 2021 B 00508 - 898 053 442 - 3BE

21 3 506

06111125

N° DU DOSSIER : 2519914.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : 3BE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 46 allée des Noisettiers 68800 THANN

SIRET : 8 9 8 0 5 3 4 4 2 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

Exercice N clos le 31/12/2024

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	11 488	030 5 545	5 943
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	11 488	048 5 545	5 943
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	564	070	564
	Créances (2) — Autres * (3)	072	80	074	80
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	38 533	086	38 533
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	39 177	098	39 177
	Total général (I + II)	110	50 666	112 5 545	45 120

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	50
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	2 008
	Résultat de l'exercice	136	(214)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	2 344
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 216
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 7 021)	172	7 021
	Comptes courants d'associés	173	29 540
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	42 777
	Total général (I + II + III)	180	45 120

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	905
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

Copie certifiée conforme à l'original le 23.09.2025

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 3BE — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		Services *		215	218	13 298
				217		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	13 299
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	2 445
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	8 145
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243 610	244	610
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	2 232
			dont amortissement du fonds de commerces		255	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	13 432
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(133)
Produits financiers (III)			280	Charges financières (V)	294	81
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(214)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 : 214

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342
			JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181		
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	354 : 214
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * 19 868 dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	372 : 214

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

Copie certifiée conforme à l'original 23.09.2025

3BE
Société par actions simplifiée à associé
unique au capital de 500 euros
Siège social : 46 ALLEE DES NOISETIERS
68800 THANN
898 053 442 RCS MULHOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 SEPTEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L' associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à - 214 euros de la manière suivante :

Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 1'794 euros - 214 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence